

Les trois étapes du PGD

Le Schéma des déplacements communautaire

Le SDC a pour objectif de définir les principes des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement sur le territoire. Il vise en particulier à engager une réflexion d'ensemble aboutissant à une utilisation rationnelle, complémentaire et coordonnée des différents modes de déplacements, en maîtrisant l'usage de la voiture particulière et en favorisant l'utilisation des transports en commun.

Pour ce faire, les préconisations porte, notamment, sur :

- L'adaptation du réseau de transport en commun TUM aux besoins actuels et à leur évolution ; - Le développement des modes alternatifs à la voiture par le renforcement des cheminements doux (vélo, marche), offrir, grâce au transport à la demande (TAD) un service plus large et mieux adapté permettant d'étendre le réseau aux communes rurales.

Le schéma directeur d'accessibilité des transports

Pour prolonger les actions déjà engagées en matière d'accessibilité (bus à plancher bas, mise en conformité des quais de bus...), l'agglomération travaille actuellement à la mise en place de deux documents ambitieux :

- Le schéma d'accessibilité des transports, programme d'actions ayant pour ambition de proposer un réseau accessible à tous, personnes âgées, parents avec poussettes, handicapés, déficients visuels ou auditifs, par l'aménagement des abribus et l'adaptation des véhicules de transports
- Le schéma d'accessibilité de voirie débouchera, quant à lui, sur un programme d'actions visant à aménager les voies, notamment les traversées piétonnes et les liaisons vers les bâtiments publics.

Le plan global de déplacements

Première et essentielle étape du PGD, plan global de déplacements, le diagnostic : il a pour vocation de mettre en exergue les points forts et les points faibles du territoire du Marsan en matière de déplacement. Le diagnostic du P.G.D a permis l'identification des enjeux et grands objectifs à atteindre afin d'assurer à la fois mobilité de tous, accessibilité et prise en compte de l'environnement.

Cet état des lieux sert de socle au plan d'actions que va mettre en place l'Agglomération du Marsan, à l'automne 2011.